



Electricité

3e trimestre 2024 (1er juillet 2024 - 30 septembre 2024)

Clients protégés

Prix social maximal

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL MONOHOORAIRE		
Composante énergie (€cent/kWh)*	8,132	8,620
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	16,229	17,203

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL BIHOORAIRE		
Jour		
Composante énergie (€cent/kWh)	8,481	8,990
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	16,578	17,573
Nuit		
Composante énergie (€cent/kWh)	7,859	8,331
Composante distribution (€cent/kWh)	7,661	8,121
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	15,956	16,914

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL EXCLUSIF DE NUIT		
Composante énergie (€cent/kWh)	7,858	8,329
Composante distribution (€cent/kWh)	6,744	7,149
Composante transport (€cent/kWh)	0,436	0,462
Total (€cent/kWh)	15,038	15,940

* Dans ce tableau, les tarifs sociaux sont exprimés en €cent/kWh, c'est-à-dire en centimes d'euros par kWh.

Pour les convertir en euros par kWh, il convient de les diviser par 100.

Pour les convertir en euros par MWh, il convient de les multiplier par 10.

Ces tarifs ne comprennent pas les éléments suivants : cotisation énergie, accise spéciale, redevance de raccordement (Wallonie) et cotisation fonds énergie (Flandre).

Les clients protégés sont exonérés de la cotisation énergie et de la cotisation fonds énergie (Flandre).

Les tarifs de réseaux de transport et de distribution sont inclus.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information.

Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.